

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 30
Pouvoirs : 10
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/11/2021

Le 25 novembre 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), , Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE (Pouvoir Nicole DUGELAY), Anne-Marie DEGUEURCE (Pouvoir Patrick NABETH), Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Richard SIMMINI (Pouvoir Laëtitia BORDELIER).

Secrétaire de séance : Carole DEMANGE.

OBJET : ECONOMIE – Renouvellement de la convention entre la CCDSV et IDVS

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'économie et de la culture, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes est membre de l'Association IDVS (Initiatives Dombes Val de Saône) depuis 2008, année de sa création.

Il rappelle que cette association a pour objet d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprises et donc de favoriser la création d'emplois par l'octroi d'un prêt d'honneur et la mise en œuvre d'un parrainage. Il souligne que depuis 2008 et en 10 ans, plus de 200 entreprises créées ont été aidées par IDVS, représentant 315 emplois. Le taux de pérennité de ces entreprises est de 87 %. La CCDSV représente près de 40 % du nombre des entreprises aidées.

En 2020, IDVS a soutenu 22 entreprises (12 créations, 9 reprises et 1 en croissance), pour un montant total de prêts d'honneur de 247 500 € auxquels se sont ajoutés des prêts agricoles pour 20 000 € et prêts solidaires pour 4 000 €. Ces aides ont permis la création ou la sauvegarde de 45 emplois. A noter, 7 projets ont été financés sur la CCDSV pour un montant de prêt de 109 500 €.

M. Yves DUMOULIN précise qu'IDVS intervient sur le périmètre de trois communautés de communes : Dombes Saône Vallée, Val de Saône Centre, la Dombes. Ces collectivités sont adhérentes à IDVS et par délibération ont désigné un délégué chargé de les représenter au Conseil d'administration de l'association, dans le collège « collectivités publiques ».

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée a désigné par délibération N° 2020C46 en date du 25 juin 2020, M. Yves DUMOULIN comme délégué titulaire et M. Stéphane BERTHOMIEU comme délégué suppléant.

Les Communautés de communes apportent leur soutien financier à IDVS afin de permettre le fonctionnement de l'association. Celui-ci comprend une cotisation annuelle de 80 € / an et une participation financière au nombre d'habitants. Le montant dernièrement fixé par l'Assemblée générale de VSDI en date du 6 février 2018 est de 0,70 € / habitant (référence population DGF).

Le Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 (délibération N°2021C67) a voté une subvention de 27 513 € pour l'année 2021. Compte tenu du montant de cette subvention, supérieur à 23 000 € et conformément au décret N°2001-495 du 6 juin 2001, il y a lieu d'établir une convention de partenariat entre la CCDSV et IDVS.

Celle-ci a pour objet de définir notamment les conditions financières de ce partenariat. La convention de partenariat 2018-2021 doit être renouvelée pour une nouvelle période triennale 2021-2023.

Cette convention comprend 7 articles :

- Article 1 : Cotisation des collectivités ;
- Article 2 : Participation financière des collectivités ;
- Article 3 : Modalités de versement et avance sur participation ;
- Article 4 : Information et communication ;
- Article 5 : Date d'effet et durée ;
- Article 6 : Modifications de la convention ;
- Article 7 : Litiges.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention entre la CCDSV et VSDI pour une durée de 3 ans avec reconduction expresse ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son Représentant, à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20211125-2021C203-DE
Affichage le :

- 1 DEC. 2021

- 1 DEC. 2021

A Trévoux, le 25/11/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

